

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt six
 En exercice : 9 Le 18 février à 20 heures 00
 Présent : 7 Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez
 Votants : 7 Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
 A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.
 Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026
Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mme Annick MAISSE, Madame Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mr Laurent GRIOT
Absent : Mr Jean-Baptiste WILLAUME

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 commune

Hors de la présence de Madame Christelle MASSON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2022 06 D du 15 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Roche-en-Forez ;

Vu le CFU de 2025 du budget général ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Dépenses	239034.99	39099.26	278134.25
Recettes	262495.18	47830.3	310325.48
Résultat de l'exercice	23460.19	8731.04	32191.23
Excédent antérieur reporté	163036.63		163036.63
Déficit antérieur reporté		-32368.52	-32368.52
Résultat de clôture	186496.82	-23637.48	162859.34
Dépenses		-83 849.51	-83 849.51
Recettes			0
Reste à réaliser		-83 849.51	-83 849.51
Résultat cumulé	186496.82	-107 486.99	79 009.83

Considérant les éléments susvisés :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune de Roche-en-Forez,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

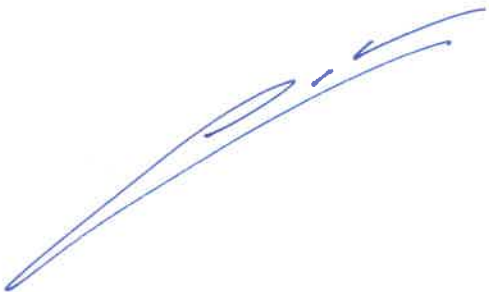
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 18 février 2026

Le secrétaire de séance

Mr Laurent GRIOT



Le Maire

Christelle MASSON

